

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation le
29 janvier 2025

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Pascal MALAQUIN, Rémy MORIN, Alain SUGUENOT, Guy VADROT,

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Valérie DUREUIL, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POUULOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Hubert POUULOT a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline DANCER

Avec 23 élus présents, le quorum est atteint et le comité peut valablement délibérer.

Céline DANCER est désignée comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 septembre 2024
- Délibération C 25/01 – Rapport d'activité 2024
- Délibération C 25/02 – Mise à disposition d'agent de la CABCS
- Délibération C 25/03 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 septembre 2024

Les conseillers syndicaux n'ayant pas de remarques, le procès-verbal de la séance précédente en date du 18 septembre 2024 est adopté.

Délibération C 25/01 – Rapport d'activité 2024

Pierre BOLZE présente la délibération C 25/01 portant sur le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'année 2024.

Il rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin fut approuvé en 2023 et que l'année 2024 fut consacrée essentiellement à la communication et à la sensibilisation des élus autour des principes de ce schéma. Ainsi, de nombreuses réunions territoriales ont été réalisées sur tout le territoire afin de mettre les élus autour d'une table et de pouvoir échanger avec eux sur le SCoT et sur leur vision politique de l'urbanisme de leur commune. Cela a permis d'interroger les objectifs du SCoT et de les confronter à la réalité du terrain. Quelques fois, les objectifs du SCoT ont été jugés ambitieux et certaines communes ont indiqué qu'elles ne les atteindraient pas. Cela reflète l'idée du SCoT de jouer les vases communicants entre certaines communes très dynamiques et d'autres avec un développement, volontairement ou non, plus modéré.

Le Syndicat Mixte a pris en charge l'analyse de la compatibilité entre les documents d'urbanisme que compte le territoire et les principes du SCoT afin de déterminer les points d'évolution à envisager lors d'une évolution éventuelle du PLU.

Michel QUINET indique que ces analyses de compatibilité devraient plus refléter les différences de développement entre les territoires.

Pierre BOLZE rappelle que ces analyses sont confidentielles. Elles sont à destination des élus et non des organismes de l'État. Ces analyses regardent point par point le traitement des principes du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux. La plaine a une démographie plus dynamique que la Côte et le SCoT souhaite accompagner ce développement au maximum. Cependant, il est nécessaire d'avoir des arguments pour expliquer aux services de l'État pourquoi certaines communes doivent conserver un taux de développement fort. Il faut pouvoir montrer les efforts qui sont réalisés.

Au 31 décembre 2024, 31 analyses de compatibilité ont été transmises aux communes. Une dizaine de plus a été transmise au mois de janvier. Ce sont des documents techniques et il ne faut pas hésiter à demander des précisions ou des réunions. Dans ces analyses, il ne sera pas écrit quand il faut une révision ou une modification du document d'urbanisme car le syndicat mixte ne souhaite pas mettre la pression aux communes. Globalement, les analyses de compatibilité qui ont été réalisées n'ont pas identifié de points de blocage graves avec le SCoT et une consommation foncière trop importante.

Durant l'année 2024, le syndicat mixte a également été sollicité pour émettre des avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Broindon et sur les modifications du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Céline DANCER souhaite savoir si le Syndicat Mixte s'est mis en relation avec le maire de Broindon.

Pierre BOLZE confirme que le maire a bien été rencontré et que les questions soulevées par le SCoT ont été levées.

Alain CARTRON demande si la région Bourgogne - Franche-Comté a communiqué sur le SRADDET.

Pierre BOLZE indique qu'il n'a pas eu de nouvelles depuis l'adoption du schéma.

Il rappelle que le contexte législatif est très mouvant au sujet de la réduction de l'artificialisation, notamment avec l'initiative sénatoriale relative à la modération de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 et aux déclarations de l'ancien gouvernement Barnier.

Michel QUINET ajoute qu'il est urgent de ne rien faire à ce sujet, surtout que la Région a adopté son schéma presque en catimini.

Pierre BOLZE précise que le contexte électoral est particulier, avec de prochaines élections municipales dans un an. Malgré cela, des communes lancent l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, notamment sur la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Aucune autre observation n'étant réalisée, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2024 et approuve le document annexé à la délibération.

Délibération C 25/02 – Mise à disposition d'agents CABCS

Pierre BOLZE rappelle que le Syndicat Mixte ne dispose pas de personnels recrutés spécifiquement au sein de sa structure administrative. Son fonctionnement est assuré par la mise à disposition de personnes ou de services appartenant à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud (CABCS) ou à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG). Cette répartition a été actée par les élus du Syndicat lors de réunions de Comité Syndical ou de bureau.

La convention de mise à disposition d'agents la CABCS arrive à terme et nécessite d'être renouvelée.

Celle-ci est soumise au vote de la présente assemblée.

Les élus présents n'ayant pas de remarque, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention relative à la mise à disposition de personnels de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud au profit du Syndicat Mixte du SCOT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges.

Délibération C 25/03 – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Pierre BOLZE rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires envisagées précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget et les relations financières entre le Syndicat Mixte et ses membres.

Ce débat vise à éclairer le vote des élus, en étant informé des grandes orientations de l'exercice à venir, de leur implication financière, et de l'évolution de la situation financière du Syndicat Mixte, pour permettre au Président de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

2025 sera la deuxième année de mise en œuvre du SCoT révisé. L'action syndicale se portera sur la poursuite de la mise en œuvre des objectifs du SCoT avec une vigilance particulière concernant la consommation foncière.

Aucune étude réalisée par un acteur externe n'est prévue en 2025, mis à part la mise à jour de l'observatoire habitat et foncier. Autrement, les études qui pourraient éventuellement être demandées seront réalisées en interne.

Les dépenses de fonctionnement correspondront essentiellement aux charges de personnel nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte.

A propos des ressources humaines, le renouvellement du poste de chef de projet SCOT mis à disposition de la structure est intervenu début 2024. Le recrutement d'un Chargé de mission a été envisagé et mis au budget 2024, afin d'épauler le Chef de projet dans la réalisation des analyses de compatibilité mais a été abandonné en raison d'un manque de candidatures adaptées.

Les recettes reposeront sur la contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Syndicat Mixte, réparties à hauteur de 65% pour la CABCS et 35% pour la CCGCNSG, comme le mentionnent les statuts du Syndicat. Ces contributions seront en baisse par rapport à l'année dernière.

Les élus présents n'ayant pas de remarque, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 et approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 transmis.

Michel QUINET souhaite faire part de son inquiétude concernant les révisions de Plans Locaux d'Urbanisme et estime que les autorités étatiques sont de plus en plus rigides, du fait de l'évolution des politiques relatives à l'économie de foncier. Il considère qu'il est plus facile de fonctionner au coup par coup, avec de petites évolutions plutôt que de refaire un nouveau document.

Alain CARTRON indique que, lors des réunions territoriales, il a souvent été indiqué la nécessité de construire plusieurs logements pour avoir un gain de population faible ou très mesuré. Pourtant cela est vrai : les constructions se sont multipliées à Nuits-Saint-Georges ces dernières années et pourtant, la ville a continué à perdre des habitants. Cela est dû notamment aux séparations, à la décohabitation, aux héritages, à la baisse du nombre d'enfants par ménage, etc.

Pierre BOLZE affirme qu'il est nécessaire de conserver une dynamique de construction afin de maintenir la population.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre BOLZE remercie les participants et lève la séance à 18h45.

La Secrétaire de séance
Céline DANCER

Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

